

5.4 CADRE DE VIE ET ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

PRESCRIPTIONS					
INDICATEURS	CRITÈRE 1 POINT	CRITÈRE 2 POINTS	CRITÈRE 4 POINTS	CIBLE	
				MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF
Cadre de vie	Confort visuel ^(v) <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre a minima d'une allège vitrée et/ou d'une porte-fenêtre donnant sur l'extérieur dans une des chambres ainsi que dans le salon. 			X	X
		Présence d'espaces verts <ul style="list-style-type: none"> Présence d'espaces verts du type jardin(s) collectif(s) et/ou jardin(s) privatif(s) dans le cadre de l'opération ou à proximité (visible(s) depuis les logements). 		X	X
Facilité d'accès	Maison individuelle <ul style="list-style-type: none"> Construction de plain-pied. 	Maison individuelle <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un ascenseur. 		X	
			Immeuble collectif ^(v) <ul style="list-style-type: none"> Présence d'un ascenseur dans les bâtiments de R+1 à R+3 desservant également le sous-sol le cas échéant. 		X
		Ouverture des portes de hall ^(v) <ul style="list-style-type: none"> Présence d'un dispositif d'automatisation ouvrant les portes de hall du bâtiment. 			X
	Accès au local à ordures ^{(d) (v)} <ul style="list-style-type: none"> Porte du local à ordures pouvant s'ouvrir sous l'effet d'une faible pression. L'effort nécessaire pour manœuvrer la porte doit être inférieur à 50 newtons. 				X

(d) Prescription compatible avec le référentiel Delphis.



(v) Prescription compatible avec le référentiel Vivalib.



5.4 CADRE DE VIE ET ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

POINTS DE VÉRIFICATION			
INDICATEURS	REVUE DU DOSSIER TECHNIQUE	VISITE SUR SITE	JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES
Cadre de vie	Confort visuel <ul style="list-style-type: none"> Vérification sur la base des plans de construction ⁽¹⁾ de la présence, dans une des chambres et dans le salon, a minima d'une allège vitrée et/ou porte-fenêtre sur l'extérieur. 	Confort visuel <ul style="list-style-type: none"> Vérification de la présence de l'allège ou de la porte vitrée conformément aux prescriptions. 	
	Présence d'espaces verts <ul style="list-style-type: none"> Vérification sur le plan de masse ⁽¹⁾ de la présence d'espaces verts. 		
Facilité d'accès	Maison individuelle <ul style="list-style-type: none"> Vérification sur la base des plans de construction (coupes) ⁽¹⁾ de la construction de plain-pied. 	Maison individuelle <ul style="list-style-type: none"> Vérification de la présence de l'ascenseur. 	
	Immeuble collectif <ul style="list-style-type: none"> Vérification sur la base des plans de niveaux ⁽¹⁾ de la présence d'ascenseur dans les bâtiments de R+1 à R+3. 		
			Ouverture des portes de hall <ul style="list-style-type: none"> Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'un justificatif des équipements posés (facture et/ou attestation).
			Accès au local à ordures <ul style="list-style-type: none"> Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'un justificatif des équipements posés (facture et/ou attestation).

(1) Document à joindre au dossier technique de demande de certification.

5.4 CADRE DE VIE ET ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

PRESCRIPTIONS				
INDICATEURS	CRITÈRE 1 POINT	CRITÈRE 2 POINTS	CIBLE	
			MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF
Proximité des transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> Présence à moins de 500 m du bâtiment d'un arrêt de transport en commun (bus, métro, tramway, train). La justification se fait par un plan de situation ou plan de quartier, devant mettre en évidence : <ul style="list-style-type: none"> la position du bâtiment ; la position des arrêts de transport en commun ; le tracé du chemin entre les deux points. Ou Transport collectif à la demande Présence d'un service de transport collectif à la demande destiné aux habitants de la ville où se situe l'opération. Ce service fonctionne sur réservation. 		X	X
Proximité des services de base	<ul style="list-style-type: none"> Présence à moins de 1 000 m du bâtiment d'un magasin d'alimentation (par exemple : épicerie, centre commercial...) et a minima 2 autres commerces ou services (par exemple : pharmacie, boulangerie, banque, école, crèche, coiffeur, centre médical...). La justification se fait par un plan de situation ou plan de quartier, devant mettre en évidence : <ul style="list-style-type: none"> la position du bâtiment ; la position des commerces ; le tracé du chemin entre les deux points. 		X	X

5.4 CADRE DE VIE ET ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

POINTS DE VÉRIFICATION			
INDICATEURS	REVUE DU DOSSIER TECHNIQUE	VISITE SUR SITE	JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES
Proximité des transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> Vérification de la proximité des accès aux transports en commun sur la base d'un plan de situation et/ou d'un plan de quartier repéré ⁽¹⁾ transmis par le demandeur de label et/ou son représentant. 		Transport collectif à la demande <ul style="list-style-type: none"> Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'un justificatif ou d'une attestation présentant ce service.
Proximité des services de base	<ul style="list-style-type: none"> Vérification de la proximité des services de base sur la base d'un plan de situation et/ou d'un plan de quartier repéré ⁽¹⁾ transmis par le demandeur de label et/ou son représentant. 		

(1) Document à joindre au dossier technique de demande de certification.

5.4 CADRE DE VIE ET ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

PRESCRIPTIONS					
INDICATEURS	CRITÈRE 1 POINT	CRITÈRE 2 POINTS	CRITÈRE 4 POINTS	CIBLE	
				MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF
Développement du lien social		Local collectif <ul style="list-style-type: none"> Présence d'un local collectif à moins de 250 m, proposant une offre de services et/ou d'activités (informatique, garde d'enfants, aide aux devoirs...) pour les résidents. 	Local collectif évolutif <ul style="list-style-type: none"> Présence d'un local collectif à moins de 250 m, proposant une offre de services et/ou d'activités (informatique, garde d'enfants, aide aux devoirs...) pour les résidents. Ce local sera équipé d'une salle de bains et d'une cuisine qui offrira la possibilité de sa conversion ultérieure en logement. 	X	X
		Résidence intergénérationnelle <ul style="list-style-type: none"> Opération qui s'intègre dans une résidence intergénérationnelle permettant d'accueillir à la fois, par exemple, des personnes âgées, des étudiants et des familles. 		X	X
	Jardins partagés <ul style="list-style-type: none"> Présence de jardins partagés d'une surface de 200 m² minimum. 				

5.4 CADRE DE VIE ET ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

POINTS DE VÉRIFICATION

INDICATEURS	REVUE DU DOSSIER TECHNIQUE	VISITE SUR SITE	JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES
Développement du lien social	Local collectif <ul style="list-style-type: none"> Vérification de la présence d'un local collectif sur les plans de masse et/ou de niveau de l'opération ⁽¹⁾. 		Local collectif <ul style="list-style-type: none"> Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'un justificatif ou d'une attestation présentant cette offre de services.
	Local collectif évolutif <ul style="list-style-type: none"> Vérification de la présence d'un local collectif équipé d'une salle de bains et d'une cuisine sur les plans de masse et/ou de niveau de l'opération ⁽¹⁾. 		Local collectif évolutif <ul style="list-style-type: none"> Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'un justificatif ou d'une attestation présentant cette offre de services.
			Résidence intergénérationnelle <ul style="list-style-type: none"> Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant d'une note ou d'une charte précisant les caractéristiques intergénérationnelles de l'opération.
	Jardins partagés <ul style="list-style-type: none"> Vérification de la présence de jardins partagés sur les plans de masse de l'opération ⁽¹⁾. 		

(1) Document à joindre au dossier technique de demande de certification.